

Commune de Bulle

Séance du conseil municipal du mercredi 22 août 2018 sur convocation du 18 août 2018

9 membres du CM présents – absents excusés : Janick Millet , Benjamin Mathis

Secrétaire : Maxime Pontarlier

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 3 juillet 2018**
- **Recomposition du Conseil Communautaire**

La Sous-préfecture a rappelé à la CFD les alinéas 2 et 3 de l'article 4 de la loi du 9 mars 2015 disposent qu' « *en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal* ».

Ainsi, du fait des élections partielles organisées le 7 octobre prochain à Courvières, la composition du conseil communautaire, définie sur la base d'un accord local par délibération communautaire n° 9 du 5 mars 2013, devra être modifiée par arrêté préfectoral avant le 26 août 2018.

Réuni le 17 juillet 2018, les membres du conseil communautaire, par délibération n° 2018-07-61, ont adopté la recomposition du conseil communautaire selon la répartition suivante :

Nombre de sièges	proposé
BANNANS	2
BONNEVAUX	2
BOUJAILLES	2
BOUVERANS	2
BULLE	2
COURVIERES	2
DOMPIERRE LES TILLEULS	2
FRASNE	7
LA RIVIERE	4
VAUX ET CHANTEGRUE	2
TOTAL	27

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à cet accord local proposé et validé par le Conseil Communautaire.

- **Elaboration du PLUi**

Suite à la réunion de la commission PLUi qui a eu lieu le jeudi 28 juin 2018, et au document de présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par le bureau d'étude IAD, un questionnaire a été envoyé à tous les conseillers municipaux en juillet dernier avec un document à remplir en réfléchissant à l'image, à l'avenir et aux évolutions souhaitées de la Commune et de la Communauté de Communes pour les 10 à 15 ans à venir. Après discussion lors du Conseil et recueil des avis de chacun des Conseillers, un document de synthèse sera remis à la CFD pour préparer la suite de l'élaboration du PLUi.

- **Appartements libres au presbytère**

Faute de candidatures valables, l'appartement de type F4 de 110 m² situé au 2ème étage libre à la location depuis le **12 août 2018** n'a pas été attribué. Il est donc toujours libre à la location.

A noter, qu'un appartement de type F3 de 99 m² situé au 1er étage sera libre à la location à partir du **31 octobre 2018**.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réfection de l'Espace Loisirs des Clos**

Le démontage du tapis a été effectué le samedi 11 août dernier. On peut encore remercier les membres du Comité des Fêtes qui y ont participé. Les travaux de réfection débuteront dans la première quinzaine de septembre.

➤ **Accident au terrain de foot et arrêté anti-pétards**

L'accident qui s'est produit au bord du terrain de foot le dimanche 19 août dernier est suffisamment grave pour qu'une réflexion s'engage au sein du Conseil Municipal afin de réglementer l'usage de ces produits. Ce sujet sera débattu lors d'un futur Conseil Municipal. Un arrêté interdisant l'usage de ces produits sur le village, de même que tout produit similaire (feux d'artifice, etc.) est envisagé. Une mise en garde sera faite lors d'une prochaine lettre info aux habitants et auprès des responsables des Associations du village.

➤ **Contribution financière au titre du FSL et du FAAD**

Le Département sollicite chaque année les Communes et les Communautés de Communes par rapport à sa politique du logement social. Dans ce contexte, 2 outils financiers lui permettent de mener à bien son plan d'action : le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et le Fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté (FAAD). Le Département nous demande donc de contribuer à ces 2 dispositifs avec un niveau attendu de participation de 0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € par habitant pour le FAAD.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émettent un avis favorable à cette demande. Celle-ci sera discutée de façon concertée au sein du Conseil Communautaire.

➤ **Cartes jeunes**

Dans le cadre du CCAS, les Cartes jeunes offertes seront remises officiellement le samedi 15 septembre prochain. Une quarantaine de demandes ont été enregistrées.

➤ **Assurance complémentaire pour arrêts de travail ou maladie**

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel ; elles doivent en effet supporter le paiement des prestations notamment en cas d'absence pour raison de santé et de décès. À défaut d'assurance, les employeurs publics assument le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux de l'agent. Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de leurs obligations, la plupart des employeurs publics font le choix de s'assurer. Le centre de gestion propose depuis de nombreuses années, un contrat d'assurance groupe aux collectivités du département afin de couvrir tout ou partie des risques suivants : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité-paternité-accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Le Centre de Gestion propose de souscrire ce type d'assurance auprès du groupement CNP Assurances et SOFAXIS. Pour les agents non CNRACL comme la secrétaire de Mairie, la cotisation est de 1,10 % avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt maladie ordinaire uniquement. Durée 4 ans du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2022. Régime de capitalisation avec ouverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et frais médicaux.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident d'accepter la proposition du Centre de Gestion, prennent acte que la contribution fera l'objet d'une facturation distincte et complémentaire annuelle, autorisent le Maire à signer tout document résultant de cette proposition et la convention avec le Centre de Gestion du Doubs.

➤ **Réunion publique annuelle le mercredi 29 août 2018 à 20 h 15 à la salle Foblant**

Toute la population du village est invitée à la réunion publique annuelle **le mercredi 29 août 2018 à 20 h 15** à la salle Foblant afin de se tenir informée des travaux et des projets de la commune et de la communauté de communes Frasne-Drugeon.

Un diaporama d'une durée de 30 minutes environ vous sera présenté sur grand écran. Ce sera également un moment d'échange et de débat avec le Maire et le Conseil Municipal.

Le verre de l'amitié clôturera la soirée.

La séance est levée à 22 h 30

Le secrétaire